

La Fédération des Orthophonistes de France vous met en garde contre les courriers et appels téléphoniques frauduleux auxquels vous êtes actuellement confrontés.

Ils indiquent en introduction que votre établissement n'apparaît pas dans la liste des entreprises recevant du public (ERP) engagées dans la démarche d'un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) ou ayant fourni une attestation auprès de la préfecture.

Ces sociétés vous proposent d'adhérer à leurs services dans le cadre d'un dossier de mise aux normes d'accessibilité de votre local.

Nous vous invitons à ne surtout pas donner suite à ces demandes : ce sont des arnaques.

Nous vous rappelons qu'aucune société n'est en droit de vous demander des informations concernant votre local ou votre dossier de mise aux normes et nous vous invitons à relire le dossier constitué par la FOF à ce sujet :

http://www.fof.asso.fr/sites/default/files/doc/2015_02_Accessibilite.pdf

Vous trouverez également ici la notice du gouvernement au sujet des démarchages abusifs : Comment reconnaître un démarchage abusif ? Que faire si on a été abusé ?

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/5%20d%C3%A9marchage%20agressif_%C3%A9l%C3%A9ments%20de%20doctrine.pdf

Si vous avez des questions précises à ce sujet, nous vous invitons à contacter le service concerné de votre mairie.

En cas de problème ou de question, vous pouvez également faire appel à la Commission Exercice Libéral qui pourra vous aider.

Le Bureau et la Commission Exercice Libéral